



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
8 août 2023  
Français  
Original : anglais

---

### Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#)

#### **Note verbale datée du 4 août 2023, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York a l'honneur de vous faire tenir ci-joint des informations actualisées sur l'application, par son pays, de la résolution [1540 \(2004\)](#) et des résolutions ultérieures sur la question (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 4 août 2023 adressée  
au Président du Comité par la Mission permanente de l'Inde  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport de l'Inde sur l'application de la résolution 1540 (2004)  
du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures sur la question**

L'Inde considère que la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité participe de l'application de la résolution de l'Assemblée générale sur les mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive, adoptée par consensus chaque année depuis 2002 et, la dernière fois, à la soixante-dix-septième session, et dont l'Inde est coauteur.

En août 2019, l'Inde a remis son précédent rapport (S/AC.44/2019/7, annexe), dans lequel elle présentait les activités qu'elle avait menées et donnait des informations mises à jour concernant le contrôle des exportations et l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité depuis 2017.

**Contexte**

L'Inde est depuis longtemps consciente de la menace que la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs représente pour sa sécurité et celle des autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Le risque que des armes de destruction massive tombent aux mains de terroristes ou d'autres acteurs non étatiques a ajouté une nouvelle dimension à cette grave menace. En tant que membre responsable de la communauté des nations, l'Inde entend travailler avec la communauté internationale à la réalisation des objectifs mondiaux de non-prolifération des armes de destruction massive.

L'Inde a un bilan avéré en matière de non-prolifération des biens et technologies sensibles, conformément à ses engagements nationaux et à ses obligations internationales. Elle travaille dans les instances multilatérales compétentes et avec les pays partenaires sur les questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la sécurité internationale. Son action repose sur l'engagement qu'elle a pris de longue date en faveur d'un désarmement nucléaire universel et non discriminatoire et des objectifs relatifs à la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

L'Inde est partie à des traités multilatéraux comme la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques, et participe aux régimes multilatéraux de contrôle des exportations que sont le Régime de contrôle de la technologie des missiles, l'Arrangement de Wassenaar et le Groupe de l'Australie, qui contribuent tous à la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, ainsi qu'au contrôle des biens et technologies à double usage dans le domaine nucléaire.

L'Inde a adhéré à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, dont elle participe à toutes les activités. Elle est partie à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et à l'Amendement de 2005 y relatif, ainsi qu'à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

En sa qualité d'État signataire du Code de conduite de La Haye, l'Inde en observe les dispositions relatives aux mesures de transparence et de confiance, notamment s'agissant des notifications préalables à ses lancements de missiles balistiques et envois de lanceurs spatiaux. Elle participe également aux réunions et soumet sa déclaration annuelle dans le cadre de cet accord. De plus, elle est membre

du Groupe d'action financière, qui lutte notamment contre le financement de la prolifération nucléaire.

L'Inde s'est dotée d'un solide régime juridique en matière de non-prolifération, qui a continué d'évoluer au cours des deux dernières décennies. Fondé sur des éléments de diverses lois nationales, ce régime interdit l'accès des armes de destruction massive et de leurs vecteurs aux acteurs non étatiques (en particulier à des fins terroristes) et prévoit des mesures de contrôle des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des biens et technologies connexes à double usage. Parmi les lois sur la question, on peut citer notamment la loi de 2005 sur les armes de destruction massive et leurs vecteurs (Interdiction des activités illicites), la loi de 1947 sur les Nations Unies (Conseil de sécurité), la loi de 1962 sur les douanes, la loi de 1992 sur le commerce extérieur (Développement et réglementation), la loi de 1959 sur les armes, la loi de 1962 sur l'énergie atomique, la loi de 2000 relative à la Convention sur les armes chimiques, la loi de 1986 sur la protection de l'environnement et la loi de 1884 sur les matières explosibles.

La loi de 1992 sur le commerce extérieur (Développement et réglementation) régit la politique de l'Inde en matière de commerce extérieur et, dans le cadre de cette politique, la tenue de sa liste de contrôle des exportations, autrement dit la liste des produits chimiques et biologiques, matières, équipements et technologies spéciaux (SCOMET). Les autorités compétentes pour délivrer les licences d'exportation des articles figurant sur la liste SCOMET de biens et technologies à double usage et à usage militaire sont le Département de l'énergie atomique, la Direction générale du commerce extérieur et le Département de la production de défense. La procédure d'octroi de licence prévoit notamment des mesures comme les contrôles documentaires, l'évaluation de l'utilisation finale, le contrôle des utilisateurs finaux et l'examen d'autres facteurs qui sont effectuées par les administrations compétentes. Il est donc procédé à une évaluation globale des risques dans le cadre des exportations de biens et technologies à double usage. Le Groupe de travail interministériel, présidé par la Direction générale du commerce extérieur et composé de 13 ministères et organes du Gouvernement indien, se réunit tous les mois pour examiner les demandes d'octroi de licences d'exportation de biens à double usage et de matières connexes.

Le Conseil d'administration des impôts indirects et des douanes s'occupe entre autres des questions douanières et fiscales touchant aux impôts indirects et à leur administration, tandis que la Direction du renseignement fiscal et diverses autorités douanières sur le terrain, disséminées sur tout le territoire et placées sous la supervision du Conseil d'administration, s'occupent de l'application des contrôles aux frontières (y compris des contrôles à l'exportation des biens à double usage). Le système de gestion des risques du Conseil d'administration est un outil important aux fins, par exemple, des contrôles à l'exportation de biens à double usage que sont amenés à faire les agents des douanes indiennes.

Les services des douanes et les institutions chargées de la sécurité participent activement au dispositif de prévention, de détection et de répression des exportations non autorisées et des cas de prolifération, entre autres. Ces activités sont coordonnées par un mécanisme interinstitutions regroupant les institutions compétentes du Gouvernement indien, qui se réunit périodiquement pour examiner ces questions, et peut également se réunir à bref délai, si nécessaire, pour trancher les questions d'application ne souffrant pas de retard de calendrier.

En application des dispositions pertinentes de la loi sur les armes de destruction massive et des règles y afférentes, les différents comités consultatifs concernés - sur les armes de destruction massive et leurs vecteurs, les biens nucléaires et articles liés au nucléaire, les armes chimiques et articles connexes, les armes biologiques et articles connexes et le contrôle des exportations de biens à double usage - se

réunissent périodiquement, avec la participation des organismes gouvernementaux compétents, pour examiner les politiques et questions connexes relatives aux dispositions pertinentes de la loi et d'autres lois promulguées par le Gouvernement sur les armes de destruction massive, leurs vecteurs et les biens et technologies connexes à double usage.

Les différents ministères et organes publics collaborent avec le secteur et les autres parties prenantes concernées pour organiser régulièrement des activités de sensibilisation, qui font partie intégrante du respect par l'Inde de ses obligations en matière de contrôle des exportations et de non-prolifération. Il s'agit de manifestations spécifiques à une région ou à un secteur, qui se tiennent en présentiel ou en ligne, auxquelles participent des représentants de start-ups, de microentreprises et de petites et moyennes entreprises des secteurs des technologies de l'information, des communications, de l'électronique, de l'industrie aérospatiale, de la défense, de l'industrie chimique, du nucléaire et de la biotechnologie, ainsi que d'autres industries.

Le site Web du Ministère indien des affaires étrangères comporte une section thématique distincte consacrée aux affaires de sécurité internationale et de désarmement, disponible dans le menu « Liens utiles » de la page d'accueil du site. Cette section comprend notamment des informations et des documents relatifs à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, aux sanctions imposées par le Conseil à des fins de non-prolifération et aux résolutions de l'Assemblée générale sur la question présentés par l'Inde, ainsi qu'au programme de bourses annuel de l'Inde dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, à ses lois et réglementations pertinentes et aux initiatives qu'elle prend à l'échelon national dans le domaine du contrôle des exportations et de la non-prolifération. Elle peut être consultée directement à l'adresse suivante : <https://mea.gov.in/01-disarmament-and-international-security-affairs.htm>.

Depuis qu'elle a remis son précédent rapport sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures sur la question, en août 2019, l'Inde a pris de nouvelles mesures et mené à bien diverses activités et modernisations afin de renforcer encore son cadre législatif et réglementaire en matière de contrôle des exportations et d'application de la résolution 1540 (2004) dans les domaines concernés. On trouvera des informations détaillées à cet égard dans les paragraphes suivants.

## **A. Coopération internationale**

### **1. Organisation des Nations Unies**

À sa soixante-dix-septième session, qui s'est tenue à New York en octobre et novembre 2022, la Première Commission de l'Assemblée générale a adopté quatre projets de résolution déposés chaque année par l'Inde. Elle a de nouveau adopté par consensus les résolutions intitulées « Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive » et « Rôle de la science et de la technologie dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement ». Les deux autres résolutions présentées par l'Inde à la Commission, intitulées respectivement « Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires », dans laquelle l'Assemblée demande que des négociations soient engagées concernant une convention internationale interdisant de recourir à des armes nucléaires ou de menacer d'y recourir, et « Réduction du danger nucléaire », où il est demandé que les doctrines nucléaires soient réexaminées et que des mesures d'urgence soient prises immédiatement pour réduire les risques d'emploi involontaire ou accidentel d'armes

nucléaires, ont également été adoptées avec un large soutien des États Membres de l'Organisation.

L'Inde, durant son mandat de deux ans au Conseil de sécurité, qui a pris fin le 31 décembre 2022, a participé aux délibérations sur des questions diverses concernant la sécurité internationale. Elle a également travaillé avec les comités compétents des Nations Unies sur des questions spécifiques relatives à la non-prolifération des armes de destruction massive et aux événements y relatifs.

Les mesures prises par l'Inde pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matières, équipements et technologies connexes ont été examinées dans le cadre de l'examen approfondi de l'application de la résolution 1540 (2004) et jugées conformes aux exigences énoncées dans le tableau d'évaluation établi par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Le tableau permet d'évaluer la mise en œuvre, au niveau national, des dispositions de la résolution sur le plan de l'application légale (à la fois réglementaire et judiciaire) des interdictions, mesures et contrôles portant sur les armes de destruction massive, leurs vecteurs et les matières, équipements et technologies connexes.

Dans ce contexte également et lors du renouvellement du mandat du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), l'Inde a participé aux consultations relatives au rapport sur l'examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004) et sur la nouvelle résolution du Conseil de sécurité portant prorogation du mandat du Comité pour une nouvelle période de 10 ans, jusqu'au 30 novembre 2032. La contribution de l'Inde concernant, entre autres, la prolifération des matières, équipements et technologies associés aux armes de destruction massive, l'évolution constante des risques liés à la prolifération et l'approche régionale adoptée dans le cadre des mécanismes d'assistance, a été dûment prise en compte dans la résolution 2663 (2022) du Conseil de sécurité adoptée le 30 novembre 2022 et dans le rapport sur l'examen approfondi.

## 2. Régimes multilatéraux de contrôle des exportations

L'Inde reconnaît le rôle important que jouent les régimes multilatéraux de contrôle des exportations dans la non-prolifération des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matières, équipements et technologies connexes, notamment s'agissant des terroristes et d'autres acteurs non étatiques. Elle participe activement à plusieurs de ces régimes, dont l'Arrangement de Wassenaar, le Groupe d'Australie et le Régime de contrôle de la technologie des missiles, en partageant ses meilleures pratiques et son expérience du contrôle des exportations et en contribuant à l'élaboration de lignes directrices sur la question et à l'établissement de listes de matières, équipements et technologies réglementés dans le cadre de ces régimes.

L'Inde assure, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la présidence plénière de l'Arrangement de Wassenaar pour un an, ce qui atteste, une fois de plus, que ses compétences en matière de contrôle des exportations et de non-prolifération sont reconnues. À ce titre de présidente, elle reste prête et déterminée à aborder, en étroite collaboration avec les autres membres, la question des fonctions essentielles et d'autres questions relatives au régime, afin de garantir l'intégrité et l'efficacité de l'Arrangement et de poursuivre son objectif visant à contribuer à la sécurité et à la stabilité régionales et internationales.

Des représentants de plus de 26 pays partenaires (non-membres de l'Arrangement de Wassenaar) et d'États participants à l'Arrangement ont pris part à une réunion d'information technique renforcée, organisée à Vienne le 19 juin 2023 dans le cadre de l'Arrangement et dont l'Inde a assuré la présidence plénière. En

présence de représentants des gouvernements d'importants pays exportateurs et importateurs d'armes classiques et de biens et technologies à double usage, les questions pratiques de contrôle des exportations et de listes de contrôle de l'Arrangement y ont été abordées.

L'Inde, dans le cadre de sa présidence plénière de l'Arrangement, a souligné qu'il importait de maintenir un contrôle efficace des exportations et encouragé les pays à utiliser les listes de contrôle de l'Arrangement comme base de référence de leurs systèmes nationaux. En outre, elle a présenté des exposés sur le rôle de la coopération interinstitutions aux fins de l'efficacité du contrôle des exportations, ainsi que sur la façon dont elle procédait et les initiatives qu'elle prenait en matière de sensibilisation et de contrôle interne, compte tenu des meilleures pratiques internationales.

### **3. Convention sur les armes biologiques**

En tant qu'État partie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, l'Inde s'acquitte efficacement de ses obligations relatives à l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, de l'acquisition, du transfert, du stockage et de l'emploi d'armes biologiques et à toxines, et en ce qui concerne la non-prolifération de ces armes.

L'Inde a présidé avec succès, en 2017, la réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques, qui a débouché sur l'adoption d'un programme intersessions proposant cinq réunions thématiques d'experts, auquel elle a participé activement entre 2018 et 2022.

L'Inde a présenté deux propositions/documents de travail : un document établi avec les États-Unis d'Amérique sur le renforcement de l'application des dispositions de l'article III de la Convention, et un document établi avec la France sur un projet de création d'une base de données visant à fournir une assistance dans le cadre de l'application des dispositions de l'article VII de la Convention. Le programme intersessions a permis une meilleure compréhension commune des diverses propositions visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention.

L'Inde a également apporté une contribution constructive à la neuvième Conférence d'examen, du 28 novembre au 16 décembre 2022, pendant laquelle ont été approuvés la création d'un groupe de travail et un nouveau format de programme intersessions. Le groupe de travail sera chargé de recenser, d'examiner et d'élaborer des mesures efficaces, y compris d'éventuelles mesures juridiquement contraignantes, visant à renforcer l'application de la Convention sous tous ses aspects, ainsi que de formuler des recommandations à ce sujet. Il abordera également les questions relatives à la conformité et à la vérification.

### **4. Convention sur les armes chimiques**

En tant qu'État partie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et membre du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), l'Inde a continué de jouer un rôle actif en participant à des échanges avec les États parties à l'occasion de diverses sessions du Conseil exécutif, notamment la centième session, du 5 au 8 juillet 2022, la vingt-quatrième réunion annuelle des autorités nationales, du 22 au 25 novembre 2022, et la vingt-septième session de la Conférence des États parties, à La Haye (Royaume des Pays-Bas), du 28 novembre au 2 décembre 2022.

L'Inde a versé 20 000 euros à un fonds d'affectation spéciale de l'OIAC destiné à financer la construction et l'exploitation d'une nouvelle installation, son Centre de chimie et de technologie (Centre ChemTech). La construction est actuellement en cours dans la banlieue de La Haye. Le Centre aura pour mission de fournir des équipements de pointe et de renforcer la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques. Cette nouvelle installation est une réponse aux États membres de l'OIAC, qui demandent des outils de vérification plus performants, des capacités améliorées de détection, des mesures d'intervention plus efficaces, et davantage d'activités de renforcement des capacités.

Dans la perspective de la cinquième Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques, l'Inde a présenté à l'OIAC un document de travail portant sur l'adaptation du régime de vérification de la Convention face aux nouveaux défis, dont le but est de tirer parti des progrès technologiques pour améliorer la méthode de vérification actuelle.

Le Conseil de la recherche scientifique et industrielle-Institut national des technologies chimiques situé à Hyderabad (Inde) organise depuis plusieurs années dans ses locaux, en collaboration avec l'OIAC, un cours de développement des compétences analytiques à l'intention de participants d'Asie et du monde entier. Les participants viennent y perfectionner leurs connaissances théoriques et leurs compétences pratiques en matière d'analyse des produits chimiques visés par la Convention sur les armes chimiques. Ils ont droit à des exposés extrêmement détaillés sur des techniques avancées d'analyse chimique telles que la chromatographie en phase gazeuse (GC) et la chromatographie en phase gazeuse couplée à la spectrométrie de masse, ainsi qu'à des travaux pratiques portant sur l'utilisation de ces techniques. En outre, des méthodes de préparation des échantillons et de dérivatisation leur sont présentées de manière approfondie.

En 2022, trois cours de développement des compétences analytiques parrainés par l'OIAC ont été organisés à l'Institut, à Hyderabad : le premier, du 5 au 16 septembre, à l'intention de participants du monde entier, le deuxième, du 10 au 21 octobre, à l'intention des participants originaires d'Asie et le troisième, du 5 au 16 décembre, à l'intention également de participants du monde entier.

## **5. Programme de bourses dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale**

Afin de sensibiliser les hauts fonctionnaires du monde entier aux questions liées au désarmement, à la non-prolifération, à la maîtrise des armements et à la sécurité internationale dans le monde contemporain et de leur permettre d'échanger leurs points de vue, l'Institut Sushma Swaraj du service diplomatique a organisé, du 9 au 27 janvier 2023, en collaboration avec la Division des affaires de désarmement et de sécurité internationale du Ministère indien des affaires étrangères, son troisième programme annuel de bourses pour diplomates étrangers dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Trente-quatre diplomates originaires de 30 pays ont participé à cette troisième édition du programme. Les première et deuxième éditions avaient eu lieu en janvier 2019 et en janvier 2020, respectivement.

Cette initiative entre également dans le cadre des prescriptions de la résolution de l'Assemblée générale intitulée « Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération » et s'inscrit dans le droit fil du programme du Secrétaire général intitulé « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement », dans le cadre de l'accent mis sur « l'éducation en matière de désarmement ». L'Inde est le seul pays à organiser un programme de bourses sur la question du contrôle des armements, du désarmement et de la non-

prolifération, qui s'ajoute au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement.

## **6. Centre mondial pour les partenariats en matière d'énergie nucléaire**

Conformément à l'engagement pris par le Premier Ministre indien de l'époque à l'occasion du Sommet sur la sécurité nucléaire de 2010, le Centre mondial pour les partenariats en matière d'énergie nucléaire, pôle d'excellence visant à promouvoir l'éducation en matière de sûreté et de sécurité nucléaires, a été créé en septembre 2010 en vue de mettre à contribution les partenariats internationaux au service d'une résistance active à la prolifération. Il a signé des mémorandums d'accord avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et plusieurs pays.

Le Centre compte cinq écoles, dont les programmes portent sur les systèmes d'énergie nucléaire, la sécurité, la sûreté, les garanties et les applications. Des laboratoires y ont été créés pour permettre l'acquisition d'une expérience pratique. Le Centre propose, notamment en collaboration avec l'AIEA et d'autres partenaires étrangers, des programmes de formation nationaux, régionaux et internationaux visant à renforcer les capacités dans les domaines de la sécurité nucléaire, de la sécurité radiologique, des garanties, et des applications de la technologie des rayonnements dans le cadre de la sécurité alimentaire et de la sensibilisation du public.

Ces dernières années, 6 programmes bilatéraux et multilatéraux y ont été dispensés en ligne, et 10 programmes en présentiel, en coopération avec l'AIEA et d'autres partenaires internationaux. En plus des programmes internationaux, deux programmes nationaux ont été proposés dans les domaines de la sécurité nucléaire et de la sécurité radiologique.

## **B. Mesures juridiques et réglementaires**

La loi de 2005 sur les armes de destruction massive et leurs vecteurs (Interdiction des activités illicites), qui prévoyait déjà l'interdiction des activités illicites en la matière, s'est enrichie en 2022 de dispositions supplémentaires sur l'interdiction du financement des activités interdites visées par cette loi ou toute autre loi y relative, prévoyant en outre l'instauration de mesures de gel et d'autres mesures financières visant à empêcher le financement des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

L'Inde a donné le coup d'envoi de sa politique commerciale extérieure pour 2023, politique dynamique et évolutive destinée à répondre aux nouveaux besoins de l'époque et à permettre aux exportations de biens et services de l'Inde d'atteindre le niveau de 2 000 milliards de dollars d'ici à 2030. La restructuration de la politique indienne relative aux produits chimiques et biologiques, matières, équipements et technologies spéciaux (SCOMET) dans le cadre de l'exportation de biens à double usage, qui a été regroupée sous un seul chapitre pour pouvoir être mieux comprise et mieux appliquée dans le secteur, est un des grands axes de cette politique commerciale extérieure pour 2023.

Tous les ans, la liste SCOMET de contrôle des exportations de l'Inde est mise en conformité avec les listes de contrôle des quatre régimes multilatéraux de contrôle des exportations que sont l'Arrangement de Wassenaar, le Groupe de l'Australie, le Régime de contrôle de la technologie des missiles et le Groupe des fournisseurs nucléaires. En outre, le Gouvernement indien s'emploie à rationaliser la procédure d'octroi de licence pour certaines catégories de biens à double usage, en tenant compte, entre autres, du type d'article exporté, de son utilisation finale, de

l'utilisateur final et de la destination, et s'efforce de renforcer la numérisation de cette procédure et l'intégration avec les administrations compétentes.

Le Département des recettes publiques du Ministère des finances a promulgué un arrêté en date du 30 janvier 2023, qui définit la procédure de mise en œuvre des sanctions financières ciblées visant le financement de la prolifération des armes de destruction massive et, dans le cadre de la section 12A de la loi sur les armes de destruction massive, portant sur l'interdiction du financement d'activités interdites en vertu de cette loi ou de toute autre loi pertinente sur les armes de destruction massive et leurs vecteurs. Conformément à cet arrêté, le (la) Directeur(trice) de la cellule indienne de renseignement financier est l'agent(e) central(e) de liaison chargé(e) de la mise en œuvre de ces dispositions.

À cet égard, le mécanisme de coordination interinstitutions a été créé en application de la section 12A susmentionnée afin de permettre une coordination opérationnelle efficace de la mise en œuvre de ces dispositions multidimensionnelles. Ce mécanisme, présidé par la cellule indienne de renseignement financier, se compose des autorités de réglementation, des services de détection et de répression et d'autres organismes compétents du Gouvernement indien.

### **C. Campagnes nationales de communication**

Des ministères et organismes du Gouvernement tels le Ministère des affaires étrangères, la Direction générale du commerce extérieur, le Département de la production de défense et le Conseil d'administration des impôts indirects et des douanes, ainsi que diverses chambres d'industrie et d'autres parties prenantes, ont participé au cours des dernières années à plusieurs activités de sensibilisation. Ces programmes ont enregistré une forte participation de divers secteurs, notamment ceux de la défense, de l'industrie aérospatiale, des communications, des technologies de l'information, de l'électronique, de l'industrie chimique, du nucléaire, de la biotechnologie et d'autres secteurs d'ingénierie et secteurs connexes. Il est essentiel de sensibiliser le secteur et d'autres parties prenantes, afin non seulement d'améliorer la compréhension que les producteurs et exportateurs de biens contrôlés ont du contrôle des exportations, mais aussi de partager les meilleures pratiques en matière de contrôle interne pour amener toutes ces entités à prendre les précautions qui s'imposent.

Les organes concernés du Gouvernement se sont associés à la Chambre indienne de commerce pour organiser, à l'intention des parties prenantes du secteur, des ateliers sur le contrôle des exportations, tenus à Calcutta en mars 2020, pour la région de l'est de l'Inde, et en juin, juillet et septembre 2020 pour les régions du sud, de l'ouest et du nord de l'Inde, respectivement. En 2020, dans le cadre de ces manifestations, nous avons publié une vidéo sur les programmes de contrôle interne aux fins d'un contrôle des exportations efficace, élaborée par le Gouvernement indien en partenariat avec les médias et les partenaires du secteur concernés ; destinée aux parties prenantes du secteur et d'autres secteurs, elle vise à leur fournir des informations sur le contrôle des exportations et à les encourager à respecter volontairement ces contrôles par l'intermédiaire de programmes de contrôle interne. Cette vidéo est disponible à l'adresse suivante : [https://www.youtube.com/watch?v=Z2\\_8A1tjPP0](https://www.youtube.com/watch?v=Z2_8A1tjPP0).

En janvier 2020, le Département de l'énergie atomique, en collaboration avec les parties prenantes du Gouvernement et du secteur et avec des experts internationaux et nationaux, a mis au point un programme de sensibilisation sur le contrôle des exportations et le commerce des articles, matières et technologies liés au nucléaire à l'intention des acteurs du secteur. Un webinaire sur le dispositif STA-1 (« Strategic Trade Authorization-1 »), qui autorise les échanges de nature stratégique

à certaines conditions, et sur des mises à jour de la liste SCOMET et le système de contrôle des exportations de l'Inde a été organisé en juillet 2020 en collaboration avec le Conseil États-Unis-Inde des entreprises et la Société des fabricants du secteur indien de la défense. La quatrième Conférence nationale sur le contrôle des exportations s'est tenue en ligne en mars 2021 avec la Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes.

Des webinaires de sensibilisation spécifiques aux différentes régions de l'Inde (sud, ouest, est et nord), ont été organisés en juillet et août 2021 pour les entreprises du secteur de la défense et des biens à double usage, en partenariat avec des chambres d'industrie, à savoir la Société des fabricants du secteur indien de la défense et la Confédération des industriels indiens. Des manifestations de sensibilisation ont également été organisées secteur par secteur en février 2021, en partenariat avec la Chambre indienne de commerce, et une manifestation portant sur les transferts immatériels de technologies, organisée en collaboration avec les acteurs gouvernementaux et industriels concernés, notamment l'Association nationale des sociétés de logiciels et de services, s'est tenue en juillet 2021. Une note d'orientation sur les transferts immatériels de technologies, rédigée par l'Association et les entités gouvernementales concernées, a été publiée à cette occasion.

Ces dernières années, en plus des programmes de sensibilisation régionaux et sectoriels, l'accent a été mis sur l'établissement, par l'intermédiaire des organismes compétents, d'un dialogue avec les start-ups, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, les institutions universitaires et de recherche et d'autres entités. Une activité de sensibilisation portant sur la politique de contrôle des exportations et le respect de la réglementation en la matière a été organisée pour le secteur chimique et pétrochimique en partenariat avec la Fédération des industries du Gujarat en août 2022 à Vadodara (Gujarat). Deux webinaires de sensibilisation sur les transferts immatériels de technologies ont été organisés à l'intention des institutions, laboratoires et centres universitaires et de recherche. Le premier, qui portait sur les secteurs de la chimie, de la pétrochimie et de la biotechnologie, a eu lieu en février 2022, et le second, qui concernait les secteurs de l'électronique, de l'informatique et des technologies de l'information, s'est tenu en juin 2022.

Le programme de contrôle interne est un outil important, qui permet aux institutions de mettre en œuvre les contrôles à l'exportation s'agissant, en particulier, des transferts de technologie, pour lesquels la plupart des exportations d'articles soumis à contrôle sont effectuées au moyen de supports immatériels. À cette fin, une brochure conjointe du Gouvernement et du secteur a été publiée en 2022, en collaboration avec l'Association nationale des sociétés de logiciels et de services et des parties prenantes du secteur concernées, au sujet des éléments d'un programme efficace de contrôle interne dans le cadre de l'exportation ou du transfert de biens et technologies à double usage. Sa publication a coïncidé avec un webinaire organisé sur le sujet en collaboration avec l'Association, en décembre 2022. Les éléments traités dans la brochure fournissent un cadre permettant aux organisations de recenser et de réduire au minimum les risques associés à l'exportation ou au transfert de biens à double usage, ainsi que d'assurer le respect des lois et réglementations nationales applicables en matière de contrôle des exportations.